

COPIE - Seuls les résultats communiqués
dans le rapport papier original, tenu à disposition
par le laboratoire, seront considérés comme
actes authentiques et définitifs

REGIE MALOINE DE L'EAU
40 BD DES DEPORTES
CS 11709
35417 SAINT MALO

RAPPORT D' ESSAI N° 26.5035.1

Nature de l'échantillon		: Eau douce traitée
Prélèvement	<i>Date</i>	: 06/10/2026 13:34
	<i>Préleveur</i>	: Ronan CRESPIEN
	<i>Méthode</i>	: FDT 90-520 *
	<i>Localisation exacte</i>	: ZONE DE ROTHENEUF EST - EHPAD de Rotheneuf
	<i>Conditions de transport</i>	: Frais
	<i>Désinfection</i>	: Flamme
	<i>Observation</i>	: Néant
Date de réception		: 06/10/2026 15:15
Date de début d'analyse au laboratoire		: 06/10/2026

Données fournies par le client

Usage	: Alimentation en eau potable - Distribution
Références échantillon	: - ZONE DE ROTHENEUF EST - EHPAD de Rotheneuf

RESULTATS DES ANALYSES IN SITU

Paramètre	Résultat	Norme de qualité ⁽¹⁾
Caractéristiques organoleptiques		
Méthode interne ESS_PREM_PT_036 - Examen organoleptique		
Aspect in situ	Absence d'anomalie	
Couleur in situ	Absence d'anomalie	
Saveur in situ	Absence d'anomalie	
Physico-chimie		
Méthode NF EN ISO 10523 - Potentiométrie		
Potentiel hydrogène (pH) in situ *	8,1 unité pH	6,5 - 9

RESULTATS DES ANALYSES IN SITU

Paramètre	Résultat	Norme de qualité ⁽¹⁾
Méthode interne ESS_PREM_PT_047 - Thermométrie		
Température de l'eau in situ *	22,4 °C	25
Méthode NF EN ISO 7393-2 - Colorimétrie		
Chlore libre in situ *	0,19 mg/L Cl ₂	
Méthode Calcul - Calcul		
Chlore combiné in situ (Chloramines)	0,05 mg/L Cl ₂	
Méthode NF EN ISO 7393-2 - Colorimétrie		
Chlore total in situ *	0,24 mg/L Cl ₂	

RESULTATS DES ANALYSES AU LABORATOIRE

Paramètre	Résultat	Norme de qualité ⁽¹⁾
Bactéries		
Méthode NF EN ISO 9308-1 - septembre 2000 - Filtration sur membrane et culture		
Bactéries coliformes *	<1 UFC/100 mL	0
Escherichia coli *	<1 UFC/100 mL	0
Méthode NF EN ISO 7899-2 - Filtration sur membrane et culture		
Entérocoques intestinaux *	<1 UFC/100 mL	0
Méthode NF EN ISO 6222 - Incorporation en gélose et culture		
Micro-organismes revivifiables à 22°C * (2)	1 UFC/mL	
Micro-organismes revivifiables à 36°C *	<1 UFC/mL	
Méthode NF EN 26461-2 - Filtration sur membrane et culture		
Spoires de bactéries anaérobies sulfitoréductrices *	<1 UFC/100 mL	0
Equilibre calco-carbonique		
Méthode NF T 90003 - Titrimétrie		
Titre hydrotimétrique (TH) *	14,7 °f	
Méthode NF EN ISO 9963-1 - Titrimétrie		
Titre alcalimétrique complet (TAC) *	6,9 °f	
Micropolluants minéraux		
Méthode NF EN ISO 17294-2 - Dosage par ICP/MS		
Aluminium *	74 µg/L	200
Fer total *	<20 µg/L	200
Manganèse *	<5,0 µg/L	50
Minéralisation		
Méthode NF EN 27888 - Conductimétrie (avec dispositif de compensation de température)		
Conductivité à 25°C *	478 µS/cm	200 - 1100
Méthode interne ESS_ANA_PT_1324 - Chromatographie ionique/détection conductimétrique		
Chlorure *	85,7 mg/L	250
Sulfate *	23,7 mg/L	250
Physico-chimie		
Méthode NF EN ISO 7887 (méthode C) - Colorimétrie automatisée (méthode optique)		
Couleur *	<5 mg/L de Pt	15
Méthode NF EN ISO 7027-1 - Néphélométrie		
Turbidité *	<0,20 NFU	2
Méthode NF EN ISO 15923-1 - Spectrométrie automatisée		
Ammonium *	< 0,03 mg/L NH ₄	0,1
Nitrate *	2,7 mg/L NO ₃	50

RESULTATS DES ANALYSES AU LABORATOIRE

Paramètre	Résultat	Norme de qualité ⁽¹⁾
Nitrite *	< 0,02 mg/L NO ₂	0,5
Méthode NF EN ISO 10523 - Potentiométrie		
Potentiel hydrogène (pH) *	8,3 unité pH	6,5 - 9
Température de mesure du pH	17,5 °C	
Méthode NF EN 1484 - Oxydation chimique/Infrarouge		
Carbone organique total *	1,3 mg/L	2
Méthode interne ESS_ANA_PT_1324 - Chromatographie ionique/détection conductimétrique		
Chlorate *	413 µg/L	250
Méthode interne ESS_ANA_PT_1293 - Injection directe et analyse par IC/MS/MS		
Chlorite *	<0,00050 mg/L	0,2 - 0,25
Méthode Calcul		
Nitrate/50+Nitrite/3	0,05 mg/L	1

Le laboratoire engage sa responsabilité sur la validité des résultats et le cas échéant sur la conclusion, sous couvert de la fiabilité des données fournies par le client.

(1) Normes de qualité : **Limites de qualité en gras**, *Références de qualité en italique*, selon référentiel précisé dans la conclusion du rapport.

(2) Nombre estimé en raison de la non-fiabilité statistique

Conclusion

Cette eau ne répond pas aux critères de qualité des eaux destinées à la consommation humaine. Sa teneur en chlorate excède la limite de 250 µg/L (Arrêté du 30/12/2022 modifiant l'Arrêté du 11/01/2007).

Pour déclarer la conformité (ou non) à la norme de qualité, il n'a pas été tenu explicitement compte de l'incertitude associée au résultat.

La déclaration de conformité et les avis/interprétations sont couverts par l'accréditation si toutes les analyses sont couvertes par l'accréditation.

Rennes, le 16/10/2026
Pour le Directeur
Mari-Vorgan LOUYER
Responsable de validation

